

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date de publication : 19 mai 2021

Numéro d'avis : 01/2021

Objet : Passe Active et passage Porlier

Région géographique : Sud des îles Gulf

Communication : Mouvements de navires pilotés dans la passe Active et le passage Porlier

Détails :

À compter de maintenant, les navires pilotés qui transportent des hydrocarbures, des polluants ou des cargaisons dangereuses en vrac ne circuleront pas dans la passe Active ou dans le passage Porlier. Ces exigences provisoires seront en vigueur jusqu'à ce qu'une évaluation du risque soit effectuée au sujet des navires qui circulent dans la passe Active et le passage Porlier.

De plus, ce qui suit s'appliquera jusqu'à ce qu'un examen du risque officiel soit entrepris :

- Tous les navires pilotés devraient éviter de circuler dans la passe Active ou le passage Porlier.
- Les navires autres que les navires-citernes d'une longueur totale de 150 mètres ou moins, transportant des cargaisons non polluantes, peuvent circuler dans la passe Active lorsque les circonstances spéciales ou les conditions existantes le justifient.
- Les navires qui nécessitent une escorte par un remorqueur ou qui ont de mauvaises caractéristiques de manœuvre ne peuvent pas circuler dans la passe Active ou le passage Porlier.
- Les pilotes à bord des navires qui doivent circuler dans la passe Active devraient d'abord communiquer avec le directeur en service de BC Coast Pilots qui, à son tour, fera la liaison avec l'APP au sujet de la question en cause.

Brian Young
Directeur, pilotage et relations avec l'industrie